

**ACCEPTÉ**

Séance ordinaire du Conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Région-de-Sherbrooke, tenue à distance par l'application TEAMS, **le mardi 8 février 2022 à 18 h 30.**

**Présences :** Mmes Katerine Roy, présidente, Mme Valérie Gagnon, vice-présidente, MM. Philippe Grenier, Étienne Paradis et Jean-François Paradis, membres parents; Mmes Anny Bélanger, Claudia Cyr, Patrick Gauthier, Claudie Potvin, Annie Léveillé, membres du personnel; Mmes Marie-Victoria Dorimain, Violaine Franchomme-Fossé, MM. Christian Bibeau et M. Frank Meunier et Olivier Roberge, membres de la communauté; Mme Viviane Guimond, représentante du personnel d'encadrement sans droit de vote; M. Christian Provencher, directeur général, M. Patrick Guillemette, directeur général adjoint à l'administration par intérim et Mme Lisa Rodrigue, directrice générale adjointe aux affaires éducatives, MM. Donald Landry, secrétaire général et Alexis Dubois-Campagna, coordonnateur aux services du secrétariat général et des communications.

### **Quorum de la séance**

Le quorum est constaté à 18 h 36.

#### **1.0 Mot de bienvenue, intentions de la rencontre et rappel sur les normes de fonctionnement du CA et les déclarations de conflit d'intérêts**

Mme Katerine Roy, présidente, présente les intentions de la rencontre et fait un rappel des règles de fonctionnement du CA.

#### **2.0 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil d'administration du mardi 7 décembre 2021**

##### **CA 2022-060**

Attendu que le procès-verbal a été remis aux membres du Conseil d'administration au moins six heures avant le début de la présente séance.

Sur la proposition de M. Patrick Gauthier, le procès-verbal de la séance ordinaire du mardi 7 décembre 2021 est unanimement approuvé et le secrétaire général est dispensé d'en faire la lecture.

#### **3.0 Adoption de l'ordre du jour**

##### **CA 2022-061**

Sur la proposition de M. Jean-François Paradis, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil d'administration du mardi 8 février 2022.

#### **4.0 Renouvellement de la reconnaissance du projet particulier de l'école des Enfants-de-la-Terre – École inspirée de la pédagogie Waldorf (2023-2024, 2024-2025, 2025-2026 et 2026-2027)**

##### **CA 2022-062**

Les articles 240 et 244 de la *Loi sur l'instruction publique* précisent que les écoles à projet particulier doivent être autorisées par le ministre l'Éducation, à la suite de la demande d'un groupe de parents, entérinée par le Conseil d'administration et après consultation auprès des enseignants et du Comité de parents.

Attendu les dispositions des articles 240 et 244 de la *Loi sur l'instruction publique* relativement à l'établissement d'une école aux fins d'un projet particulier;

Attendu que ce projet a existé à la Commission scolaire catholique de Sherbrooke depuis 1972, à la Commission scolaire de la Région-de-Sherbrooke et au Centre de services scolaire de la Région-de-Sherbrooke jusqu'à ce jour et que les parents souhaitent fortement son maintien;

Attendu la résolution du Conseil d'établissement de l'école des Enfants-de-la-Terre adressée à la Direction générale du Centre de services scolaire de la Région-de-Sherbrooke;

Attendu que les consultations prévues auprès des enseignants représentés par le Syndicat des enseignants de l'Estrie (SEE) et du Comité de parents ont été menées;

Attendu que les élèves actuellement inscrits sont reconnus par le ministère de l'Éducation aux fins de financement;

Attendu l'application du protocole d'entente entre le Centre de services scolaire de la Région-de-Sherbrooke, le Conseil d'établissement de l'école des Enfants-de-la-Terre ainsi que la Corporation « des Enfants-de-la-Terre »;

Attendu la volonté de la CSSRS d'assurer un cheminement harmonieux et la réussite des élèves fréquentant l'école des Enfants-de-la-Terre.

Sur la proposition de M. Christian Bibeau, il est unanimement résolu de demander au ministre de l'Éducation de renouveler, pour l'école des Enfants-de-la-Terre, le projet particulier – École inspirée de la pédagogie Waldorf pour les années scolaires 2023-2024, 2024-2025, 2025-2026 et 2026-2027.

## **5.0 Renouveau de la reconnaissance du projet particulier de l'école Le Goéland – Rattrapage scolaire pour les élèves du secondaire (2023-2024, 2024-2025, 2025-2026 et 2026-2027)**

### **CA 2022-063**

Les articles 240 et 244 de la *Loi sur l'instruction publique* précisent que les écoles à projet particulier doivent être autorisées par le ministre l'Éducation, à la suite de la demande d'un groupe de parents, entérinée par le Conseil d'administration et après consultation auprès des enseignants et du Comité de parents.

Attendu les dispositions des articles 240 et 244 de la *Loi sur l'instruction publique* relativement à l'établissement d'une école aux fins d'un projet particulier;

Attendu que ce projet a existé à la Commission scolaire catholique de Sherbrooke depuis 1982, à la Commission scolaire de la Région-de-Sherbrooke et au Centre de services scolaire de la Région-de-Sherbrooke jusqu'à ce jour et que son maintien fait partie des actions pour améliorer la persévérance scolaire;

Attendu que les consultations prévues auprès des enseignants représentés par le Syndicat des enseignants de l'Estrie (SEE) et du Comité de parents ont été menées;

Attendu que ce projet particulier de l'école Le Goéland répond depuis près de 40 ans aux besoins d'un grand nombre d'élèves annuellement en leur permettant de terminer leurs études secondaires ou de poursuivre leur parcours scolaire.

Sur la proposition de M. Patrick Gauthier, il est unanimement résolu de demander au ministre de l'Éducation de renouveler, pour l'école Le Goéland, le projet particulier – Rattrapage scolaire pour les élèves du secondaire pour les années scolaires 2023-2024, 2024-2025, 2025-2026 et 2026-2027.

## **6.0 Présentation du processus de désignation des membres sur le CA (conformément au projet de règlement du ministre du 3 novembre 2021)**

Donald Landry, secrétaire général et Alexis Dubois-Campagna, coordonnateur aux services du secrétariat général et des communications présentent un tableau synthèse des différentes étapes à venir pour chacune des trois catégories de membres afin de désigner des membres pour combler les sièges à la suite de la fin de deux mandats de membres parents, trois mandats de membres du personnel et deux mandats de membres de la communauté au 30 juin 2022.

## **7.0 Avis de présentation d'une nouvelle *Politique relative aux contributions financières exigées des parents ou des élèves***

### **CA 2022-064**

Attendu les obligations du CSSRS;

Attendu le chantier mis en place afin de profiter de l'expertise des différents milieux et des enjeux propres en divers représentants;

Attendu la proposition officielle de politique soumise par le Comité de parents;

Attendu que les membres du CA auront l'occasion d'analyser et de commenter plus en profondeur le document lors d'une séance de travail prévue le 15 mars 2022;

Attendu que la LIP prévoit que les directions d'établissement et les autres gestionnaires doivent être consultés avant l'adoption d'une politique, par l'entremise du Comité consultatif de gestion (CCG).

Sur la proposition de M. Étienne Paradis, il est unanimement résolu de :

- Donner avis de présentation du projet de politique;
- De prévoir la consultation du CCG dans les prochaines semaines;
- De prévoir la consultation du CA lors de la séance de travail du 15 mars 2022;
- De procéder à l'adoption de la nouvelle *Politique relative aux contributions financières exigées des parents ou des élèves* lors de la prochaine séance publique du CA, le 26 avril prochain.

## **8.0 Adoption des modifications à l'organigramme des cadres du CSSRS**

### **CA 2022-065**

Chaque année, le CSSRS se questionne sur son organisation et procède à des ajustements à son organigramme.

Considérant la volonté du CSSRS de maintenir une organisation des services qui soit efficiente et efficace;

Considérant l'analyse qui a été présenté pour l'ajout de postes-cadres;

Considérant la présentation à l'équipe de la Direction générale, à l'équipe de Régie, au Comité de répartition des ressources (CRR), au Comité de vérification du CA, au Comité consultatif de gestion et à la séance de travail du CA du mardi 8 février 2022;

Considérant la recommandation du CRR pour l'ajout des postes au Service des TI et au Service des RÉ;

Considérant que ces ajouts se font dans un esprit de développement organisationnel avec un objectif de meilleur soutien des services et des établissements;

Considérant que ces ajouts nous permettent de régulariser la situation d'une personne dans le cadre d'une pénurie de main-d'œuvre.

Le CRR recommande l'ajout des postes suivants :

Service des technologies de l'information

- Création d'un poste de régisseur

Service des ressources éducatives

- Confirmer le poste de régisseur à l'organisation scolaire. Ce poste était un projet d'une durée de 2 ans.

Sur la proposition de M. Jean-François Paradis, il est unanimement résolu :

- de créer un poste de régisseur au Service des technologies de l'information;
- de confirmer le poste de régisseur à l'organisation scolaire au Service des ressources éducatives.

## **9.0 Demande de révision de décision**

Bien que la demande de révision ait été retirée par le parent, ce dernier a tout de même profité de la rencontre prévue avec le Comité de révision de décision du Conseil d'administration pour leur faire part de certaines préoccupations. Des discussions ont eu lieu par la suite entre les membres du Comité, la direction générale adjointe aux affaires éducatives et la direction d'école impliquée dans la décision initialement contestée par le parent. Dans le respect des éléments et des pratiques de confidentialité reliés au dossier, Mme Violaine Franchomme-Fossé, présidente du Comité, a fait un bref résumé de la situation.

## **10.0 Informations de l'équipe de la Direction générale**

- A) Mme Lisa Rodrigue, directrice générale adjointe aux affaires éducatives, informe les membres du CA sur les absences reliées à la COVID (élèves et employées), la relance de la vaccination dans les écoles, les rencontres de parents liées au premier bulletin, l'inscription 2022-2023, la rencontre du Comité d'engagement pour la réussite des élève, le départ d'élèves à l'automne plus accentué qu'habituellement (persévérance scolaire dans le contexte COVID) et les Journées de la persévérance scolaire 14 au 18 février 2022.
- B) M. Patrick Guillemette se présente en tant que nouveau directeur général adjoint aux affaires administratives par intérim. Il parle de la zone d'innovation présentée par le gouvernement québécois pour Sherbrooke et du projet Quartier général.
- C) M. Christian Provencher, directeur général, présente le dossier de reddition au CA. Il parle notamment de quelques projets qui cheminent progressivement, dont le choix des professionnels pour l'agrandissement de l'école Marie-Reine.

## **11.0 Parole du public et suivi**

Il n'y a pas de question du public.

## **12.0 Parole des membres du CA**

Les membres du CA sont invités à prendre la parole quelques minutes.

## **13.0 Nomination de la nouvelle direction générale**

Ce point sera présenté lors de la séance ajournée qui sera convoquée lorsque le processus de sélection sera terminé. Les membres du Conseil d'administration et toute personne présente lors de la séance de ce 8 février seront ultérieurement reconvoqués pour traiter ce point.

## **14.0 Ajournement de la séance**

À 19 h 41, sur la proposition de M. Olivier Roberge, il est unanimement résolu d'ajourner la séance.

## **15.0 Évaluation de la rencontre par les membres du CA**

À la suite de l'ajournement de l'assemblée, les membres du CA font l'évaluation de la rencontre en privé.

---

**Katerine Roy,  
Présidente**

---

**Donald Landry,  
Secrétaire général**